



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit septembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23
Pouvoirs : 5
Absents : 1

Date de la convocation : 21 septembre
2021

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, GOLA Odile, GOHIER Monique, DESIRE Valérie, BARREAU Mireille, CROC Bertrand, VERDUZIER Kévin, BEUGIN Valérie, LECOQ Monique, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, ROBIN Nadia, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

CHAPUT Clément représenté par V BEUGIN
CHAPUT Sabrina représentée par O GOLA
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
GABIGNON Christophe représenté par B CROC

ABSENT : BEUNEL Philippe

Secrétaire de séance : J-Romuald MINEREAU

DELIBÉRATION N°142

Rapporteur : Lydie BARBOTTIN

OBJET : RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION TERRITOIRES ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que par délibération du 9 novembre 2017, la municipalité a décidé d'adhérer à l'association territoires zéro chômeur de longue durée.

Cette association a pour but de **promouvoir le droit au travail pour tous** dans le cadre d'un **projet de territoire** en visant l'adéquation entre ceux qui demandent un emploi et les besoins sociaux, économiques et environnementaux du territoire.

Les communes de Colombiers, Thuré, Scorbé Clairvaux et Cenon sur Vienne ont souhaité s'associer à la commune de Naintré dans cette démarche.

Il est proposé au conseil municipal de renouveler notre adhésion pour un **montant annuel de 500 €** (Pour mémoire 500 € en 2020) .

L'adhésion à l'association pouvant être collective , la commune de Naintré propose de régler la totalité de l'adhésion et refacturera ensuite 1/5 à Colombiers, Thuré, Scorbé Clairvaux et Cenon sur Vienne .

VU la délibération du 9 novembre 2017 actant l'adhésion à l'association territoires zéro chômeur de longue durée,

Considérant l'intérêt de ce projet pour la commune de Naintré,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise** M le Maire à renouveler l'adhésion à l'association territoires zéro chômeur de longue durée pour un montant annuel de 500 € ;
- **approuve** la refacturation aux communes de Colombiers, Thuré, Scorbé Clairvaux et Cenon sur Vienne à hauteur de 1/5 de l'adhésion annuelle ;
- charge** M le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

